



Préfecture de Venise - Bureau territorial du gouvernement

Secteur V - Protection civile, Défense civile et coordination des Secours publics

en vertu de l'article 21 du décret législatif n° 105/2015

FICHE D'INFORMATIONS

pour les résidents de la zone du parc industriel de Porto Marghera

Dans le parc industriel de Porto Marghera, il y a huit usines soumises à la réglementation « Seveso », qui exercent des activités définies comme présentant un « risque d'accident majeur ».

Toutes les usines sont soumises à des inspections continues de la part des techniciens des pompiers et de l'Arpav (Agence régionale pour la prévention et la protection de l'environnement de la Vénétie), qui peuvent également demander à l'opérateur d'apporter des modifications, si nécessaire, pour garantir une sécurité maximale de l'usine. La possibilité qu'un accident grave se produise est assez faible grâce aux systèmes de sécurité installés et au système de gestion de la sécurité mis en place par l'entreprise. Malgré tout, il peut se produire des anomalies ou des dysfonctionnements susceptibles de conduire à la libération de substances dangereuses et à des scénarios d'accidents ultérieurs.

ACTIVITÉS



SCÉNARIOS D'ACCIDENTS

Alkeemia

Production et stockage d'acide fluorhydrique pur et en solution aqueuse, stockage d'acide sulfurique et d'oléum.



Alkeemia

Possibilité de libération d'acide fluorhydrique, d'ammoniac et d'oléum, entraînant la formation d'un nuage toxique.

Altuglas

Production de cyanhydrine d'acétone à partir de cyanure d'hydrogène (obtenu par synthèse à partir d'ammoniac, de méthane et d'oxygène) et d'acétone.



Altuglas

Possibilité de libération de cyanure d'hydrogène et d'ammoniac, entraînant la formation d'un nuage toxique. Possibilité de libération d'acétone entraînant un incendie.

Decal Italia

Manipulation et stockage de produits pétroliers, pétrochimiques et chimiques sous forme liquide.

Eni Sustainable Mobility

Production de gaz liquéfiés tels que le propane, le butane et le mélange GPL ; essence ; pétrole pour turboréacteurs et chauffage ; huiles de moteur et de chauffage.

Petroven

Réception, manipulation et stockage d'hydrocarbures liquides

San Marco Petroli

Réception, manipulation et stockage d'hydrocarbures liquides



Decal Italia, Eni Sustainable Mobility, Petroven et San Marco Petroli

Possibilité de libération de produits pétroliers liquides inflammables entraînant des scénarios de radiation et/ou d'inflammation instantanée.

Sapio

Production et distribution de gaz techniques



Sapio

Possibilité de libération d'ammoniac entraînant la formation d'un nuage toxique. Possibilité de libération de gaz inflammables entraînant l'inflammation et l'irradiation.

Versalis

Production d'hydrocarbures légers, extraction aromatique et stockage de produits pétroliers et chimiques



Versalis

Possibilité de libération de gaz ou de liquides inflammables entraînant l'inflammation et l'irradiation.



Préfecture de Venise - Bureau territorial du gouvernement

Secteur V - Protection civile, Défense civile et coordination des Secours publics

Dans ces usines se trouvent des **capteurs** du **réseau** de surveillance **SIMAGE** (Système intégré de surveillance de l'environnement et de gestion des urgences) qui, dès qu'ils détectent un dépassement des seuils fixés pour chaque polluant, **envoient** - via le réseau ARPAV - **un signal sonore** à la **salle d'exploitation commune du site industriel EZI** (Autorité de la zone industrielle de Porto Marghera) /**SIMAGE**, qui demande une vérification au **Directeur** de l'usine. Si l'anomalie est confirmée et peut être ressentie par la population comme un événement perceptible, un état d'**AVERTISSEMENT** est déclenché et la salle d'opérations EZI/SIMAGE procède à :

- 1) informer les pompiers et l'ARPAV ;
- 2) prévenir le préfet et toutes les parties identifiées dans le **PUE (Plan d'urgence externe)** en charge des opérations d'urgence et de secours ;
- 3) suivre l'évolution de la situation.



ATTENTION
[AVERTISSEMENT]



Lorsque l'événement peut entraîner des conséquences à l'extérieur et que l'état d'**ALARME** est déclenché, **on active immédiatement le PEU** (Plan d'Urgence Externe), que la Préfecture a développé en collaboration avec les Pompiers, l'ARPAV, la SUEM118, la Municipalité de Venise, l'Autorité de la Zone Industrielle, la Police, les Volontaires de la Protection Civile, la Ville Métropolitaine et la Région Vénétie.

Afin d'avertir immédiatement la **population** vivant dans la zone susceptible d'être touchée par l'événement, la **municipalité de Venise a fait activer** le son **des sirènes**.

Les citoyens et les opérateurs de la zone peuvent également demander à être informés à travers le service **SMS** fourni par SIMAGE, un système de surveillance de l'environnement auquel ils peuvent **s'abonner** en envoyant un courriel à simage@arpa.veneto.it en indiquant leur nom, prénom et numéro de téléphone auquel les messages d'information doivent être envoyés.

Toute personne présente dans la zone, au son de la sirène ou à la réception du message, doit immédiatement se réfugier à l'intérieur, portes et fenêtres fermées, et y rester jusqu'à l'arrêt de l'alarme, qui sera toujours communiqué par le son des sirènes et l'envoi d'un SMS.

Vous trouverez en annexe la fiche sur le comportement à adopter en cas d'accident.

Vous trouverez ci-dessous l'enveloppe des zones qui pourraient être affectées par un éventuel accident :



QUE FAIRE EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DE LA SIRÈNE

Mesures d'autoprotection à activer en cas d'alarme générale

Abritez-vous à l'intérieur, dans la pièce la plus adaptée possible. Les caractéristiques qui améliorent l'adéquation d'une pièce sont les suivantes :

- présence de peu d'ouvertures
- disponibilité de l'eau
- présence d'un moyen pour recevoir des informations

Fermez toutes les fenêtres et les portes extérieures

Se tenir informé sur les canaux de communication officiels (site web et réseaux sociaux de la municipalité de Venise)

N'utiliser le téléphone qu'en cas de réelle nécessité, afin de laisser les lignes libres pour les communications d'urgence

En cas de communication avec l'extérieur, arrêtez les systèmes de ventilation ou de climatisation

Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont dans un endroit sûr et sous la protection de leurs enseignants.

A l'arrêt de l'alarme communiqué par le déclenchement des sirènes et l'envoi d'un SMS

Soyez particulièrement prudent lorsque vous rentrez dans des pièces, notamment en sous-sol, où des vapeurs peuvent stagner

Ouvrez toutes les fenêtres et les portes pour ventiler les pièces intérieures



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Qu'est-ce que le PEU ?

Le PEU - **Plan d'urgence externe** - est un document que la préfecture doit préparer pour tous les établissements qui détiennent et/ou manipulent certaines quantités de substances dangereuses pour l'homme et l'environnement afin de contenir et de minimiser les conséquences d'un accident et de protéger la santé humaine et l'habitat.



Qui le prépare ?

Le PEU est préparé par une **commission technique** composée de la préfecture, des pompiers, de l'Arpav, de la municipalité de Venise, de la SUEM 118, de l'autorité chargée de la zone industrielle, des forces de police, de la ville métropolitaine et de la région de Vénétie. Certains de ces membres participent également au comité technique régional afin de contrôler la sécurité de l'usine, en recommandant, si nécessaire, des outils supplémentaires pour une réduction maximale des risques.



Quel est son but ?

Le but du PEU est de :

- **définir la zone et les structures** environnantes qui pourraient être affectées par un accident en fonction du risque potentiel attendu ;
- **décrire et coordonner les procédures** à adopter respectivement par les organismes participant à la commission technique qui interviendront en cas d'alarme ;
- **informer la population sur la conduite à tenir en cas d'accident majeur.**



Comment cela fonctionne-t-il ?

Lorsqu'un accident touche des zones extérieures à l'usine ;

- ◆ la salle d'exploitation Ezi/Simage, en consultation avec le directeur de l'usine, active la procédure d'alerte auprès de toutes les autorités compétentes ;
- ◆ la population, immédiatement informée par le déclenchement des sirènes d'urgence et l'envoi d'un SMS, doit immédiatement se mettre **à l'abri à l'intérieur** ;
- ◆ **les pompiers, les techniciens du SUEM et de l'ARPAV se rendent sur les lieux de l'accident ;**
- ◆ Les forces de police (Police d'État, Carabinieri, Guardia di Finanza, Police locale) **limitent l'accès à la zone touchée par l'accident aux seuls secouristes ;**
- ◆ le préfet active le centre de coordination des secours d'où il coordonne les opérations et se tient au courant de la situation ;
- ◆ dès que l'incident est déclaré terminé par les pompiers, le préfet, **par l'intermédiaire du maire, annonce la cessation de l'alerte en faisant retentir les sirènes, en envoyant des SMS et en publiant des avis sur le site internet de la municipalité et sur les réseaux sociaux.**



Est-ce que ça marche vraiment ?

Le PEU est **mis à jour tous les trois ans** et des **exercices** peuvent être réalisés pour vérifier son efficacité. Si des problèmes critiques apparaissent, une évaluation est faite quant aux améliorations à apporter à l'installation ou à la manière de les mettre en œuvre.



Pour en savoir plus...

Toutes les informations complémentaires peuvent être trouvées sur le PEU publié sur le site de la préfecture de Venise au lien :

http://www.prefettura.it/venezia/contenuti/Piani_di_emergenza_esterna_per_la_industria_a_rischio_rilevante-72579.htm

Pour plus de nouvelles et d'informations, écrivez à protcivile.pref.venezia@interno.it.